



Mentions légales & Conditions Générales d'Utilisations

AXES INDUSTRIES est éditeur du présent site d'information www.axesindustries.com désigné « le Site ».

AXES INDUSTRIES - BP 105 - 27931 GRAVIGNY Cedex - FRANCE - Tél. : 33 (0) 2.32.29.66.17. Site : www.axesindustries.com & e-mail : contact@axesindustries.com, EURL au capital de 8 000 € - RCS Evreux B 439 219 197 - SIRET 439 219 197 00019 - Code NAF 7312Z

En vertu de l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, il est précisé aux utilisateurs du site www.axesindustries.com l'identité des différents intervenants dans le cadre de sa réalisation et de son suivi. Le site est géré par **AXES INDUSTRIES** et son webmaster SITIZY.

Le responsable publication est une personne physique ou une personne morale.

“**Client**” : On appelle Client la personne morale, qui fait paraître ses produits ou annonces sur le site.

“**Contrat**” : On appelle Contrat, le bon de Commande signé par le Client et par le Commercial de la société, détaillant les prestations retenues et le prix de celles ci. Joint au bon de Commande figurent les présentes conditions Générales d'Utilisations.

DROIT DE PROPRIETE D'AXES INDUSTRIES

Les Contenus publiés sur ce site sont protégés par copyrights. Toute copie partielle ou totale, en particulier à des fins publicitaire ou commerciale, doit préalablement faire l'objet d'un accord écrit d'**AXES INDUSTRIES**. Seule est autorisée la reproduction, unique et à des fins personnelles, d'opinions, d'évaluations de produits ou d'extraits à condition que l'origine de ce contenu puisse rester déterminable par l'indication de ses sources.

Toute autre reproduction, distribution ou publication sans l'accord préalable de la rédaction d'**AXES INDUSTRIES** est interdite. Cette autorisation de copie devra être demandée en nous écrivant.

RESPONSABILITE CLIENT

Le Client est ici informé des réglementations concernant le marketing direct, la protection des données personnelles, ainsi que de la loi du 21 juin 2004 pour La Confiance dans l'Economie Numérique, de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 dite Loi Informatique et Liberté et du **Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) n°2016-679**.

De manière générale, le Client s'engage à respecter le cadre des dispositions légales en vigueur ainsi qu'à mettre tout en œuvre pour les faire respecter. En tant que responsable de traitement, il appartient notamment au Client d'établir les finalités de ses traitements de données, de fournir aux personnes concernées par les Opérations, à partir de la collecte de leurs consentements, une information complète sur le traitement de leurs données personnelles et de maintenir un registre des traitements.

CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Inscription sur le site et nos bases contacts

L'utilisateur est amené à s'inscrire sur le **site** qu'il visite et peut avoir besoin de renseigner des codes d'accès (adresse e-mail et mot de passe) qui lui permette d'accéder aux rubriques en accès identifié via son espace personnel et éventuellement de s'inscrire pour recevoir une lettre d'information d'**AXES INDUSTRIES** ou de ses partenaires.

Données d'inscription

L'utilisateur s'engage à fournir des informations exactes, à jour et complètes sur son identité, sa fonction, l'identité de sa société ainsi que toute information demandée dans le formulaire d'inscription.

Il s'engage à mettre à jour régulièrement l'ensemble de ces informations. Un lien hypertexte disponible lors de l'accès aux services lui permettra de procéder à toute modification nécessaire des données d'inscription fournies.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur fournirait des données d'inscription fausses, périmées ou incomplètes, **AXES INDUSTRIES** serait en droit de suspendre ou de résilier son compte sans préavis et de lui refuser l'accès à tout ou partie du Site ou de ses services.

Protection des données personnelles

Les éventuelles informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du Site ou des Services par la société **AXES INDUSTRIES** telle qu'identifiée ci-avant, font l'objet d'un traitement informatique dans les conditions définies par les dispositions légales applicables en la matière. Elles sont nécessaires à **AXES INDUSTRIES** pour traiter les accès au Site et au Services ou toute autre demande de l'Utilisateur.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 août 2004 (art. 34 et s.) les personnes dont les données à caractère personnel ont été recueillies disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données les concernant.

Pour exercer ces droits, elles pourront adresser leur demande par courriel à l'adresse suivante contact@axesindustries.com ou en suivant la procédure indiquée dans chaque courrier électronique à finalité commerciale qu' **AXES INDUSTRIES** leur adressera.

Dans le respect de cette loi, la collecte et le stockage des données personnelles réalisées par **AXES INDUSTRIES** ont fait l'objet d'une déclaration à la CNIL n° **1246901**.

Ces données pourront être cédées ou louées à des partenaires commerciaux à des fins de prospection commerciale sous réserve de l'exercice du droit d'opposition par toute personne concernée.

Les données personnelles incluses dans la base de contacts sont protégées au titre de la Loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (dite Loi Informatique et Liberté) ainsi qu'au titre du **Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) n°2016-679 applicable à compter du 25 Mai 2018**.

Toute personne dont les données sont traitées dispose, notamment, des droits suivants :

1. Un **droit d'accès** : la personne a le droit de recevoir, de manière compréhensible, une copie de ses données collectées et traitées.
2. Un **droit de rectification** : la personne peut, sans frais, faire rectifier ses données qui seraient inexactes, incomplètes ou non pertinentes.
3. Un **droit d'opposition** : la personne a le droit de s'opposer à ce que ses données la concernant fassent l'objet d'un traitement, et ce pour des motifs sérieux et légitimes. Le droit d'opposition n'est pas possible si le traitement de données est nécessaire à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat. Attention toutefois, la personne peut s'opposer au traitement de ses données personnelles sans aucune justification lorsque les données sont collectées à des fins de marketing direct (c.-à.-d. à des fins publicitaires).

La personne concernée a également le droit à l'effacement (ou « **droit à l'oubli** »), soit le droit à l'effacement de ses données à caractère personnel, dans certaines hypothèses énumérées par la loi. Ainsi, la personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement l'effacement, dans les meilleurs délais, de ses données à caractère personnel, notamment dans les cas suivants :

Les données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière ;

- La personne concernée a retiré son consentement sur lequel est fondé le traitement, et il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;
- La personne concernée fait valoir son droit d'opposition et il n'existe pas de motif légitime impérieux justifiant le traitement, ou la personne s'oppose spécifiquement au traitement de ses données à des fins de marketing direct .
- Les données personnelles ont fait l'objet d'un traitement illicite.

- Les données doivent être effacées conformément à une obligation légale découlant du droit de l'Etat membre auquel le responsable est soumis ou du droit de l'Union européenne.

Liens externes

Le site Axes Industries contient des liens vers d'autres sites internet et des contenus de tiers. Axes Industries n'exerce aucun contrôle sur ces sites et ces contenus. En aucun cas, **AXES INDUSTRIES** ne peut assumer la responsabilité de ces contenus ou du contenu d'un lien figurant dans un site tiers. En outre, **AXES INDUSTRIES** n'est responsable d'aucune modification ou mise à jour concernant ces sites. L'insertion de liens permettant d'accéder à ces sites tiers ne signifie pas qu' **AXES INDUSTRIES** accepte une quelconque responsabilité pour ces contenus y compris en ce qui concerne les prix et la disponibilité des produits. En aucun cas, il ne saurait y avoir une association entre Axes Industries et les exploitants de ces sites.

Notes relatives à la publicité

Nous faisons appel à des entreprises de publicité tierces pour la diffusion d'annonces sur notre site Web. Ces entreprises peuvent utiliser les données relatives à votre navigation sur notre site Web ou d'autres sites (à l'exception de votre nom, adresse postale, adresse e-mail ou numéro de téléphone) afin de vous proposer des annonces de produits ou services adaptées à vos centres d'intérêt. Pour en savoir plus sur cette pratique ou sur la possibilité d'interdire l'utilisation de ces données par ces entreprises, [cliquez ici](#).

Que sont les cookies ?

Un "cookie" est un petit fichier texte contenant une chaîne de caractères alphanumériques. Il existe deux types de cookies : les cookies permanents et les cookies de session. Un cookie permanent est placé par votre navigateur Web dans le dossier des cookies, sur le disque dur de votre ordinateur. Lorsque vous fermez votre navigateur, le cookie permanent demeure dans ce dossier, qui est géré et régi par votre navigateur Web. Un cookie de session est de nature temporaire et disparaît lorsque vous fermez votre navigateur. Les produits de diffusion d'annonces et les listes de recherche payantes ("DART Search") de DoubleClick utilisent le même cookie : le cookie DART. Le cookie DART est un cookie permanent constitué du nom du domaine l'ayant placé ("ad.doubleclick.net"), de sa période de validité et d'une "valeur". La partie "valeur" du cookie est une série unique de caractères générée par la technologie DART de DoubleClick.

Quel est le rôle du cookie DoubleClick sur mon ordinateur ?

Si un cookie DoubleClick est présent dans votre dossier Cookies, il s'agit très probablement d'un cookie DART. Le cookie DART de DoubleClick aide les spécialistes du marketing à évaluer les performances de leurs campagnes publicitaires sur Internet ou de leurs listes de recherche payantes. Bon nombre de spécialistes du marketing et de propriétaires de sites Web utilisent la technologie DART de DoubleClick pour diffuser leurs publicités ou gérer leurs listes de recherche payantes. Les produits DART de DoubleClick enregistrent ou reconnaissent un cookie unique permanent lorsqu'une annonce est diffusée ou qu'une liste payante est affichée. Le cookie DART aide les spécialistes du marketing à obtenir des informations telles que le nombre d'internautes uniques auprès desquels leurs annonces ont été diffusées, le nombre d'internautes ayant cliqué sur leurs annonces Internet ou leurs listes payantes et les annonces ou listes spécifiques sur lesquelles ils ont cliqué.

Pourquoi votre cookie persiste-t-il à revenir alors que je l'efface systématiquement ?

Lorsque vous accédez à un site Web ou à un moteur de recherche sur lequel la technologie DART de DoubleClick est utilisée, nos serveurs vérifient si un cookie DART est déjà présent sur votre ordinateur. Si les serveurs ne détectent pas de cookie DART, ils tentent de placer un cookie en réponse à la "demande" de votre navigateur d'afficher cette page Web. Si vous ne voulez pas d'un cookie DART doté d'une valeur unique, vous pouvez obtenir un cookie DART DoubleClick dit "de désactivation". Vous pouvez également ajuster les paramètres de votre navigateur Internet relatifs à la gestion des cookies. Vous trouverez des explications détaillées sur cette question dans la rubrique suivante.

Comment puis-je ajuster mes paramètres de sorte à accepter ou à refuser les cookies ?

Pour éliminer les cookies que vous avez peut-être déjà acceptés et pour refuser ou limiter l'enregistrement des cookies à l'avenir, appliquez l'une des procédures suivantes :

IMPORTANT : SI VOUS SUPPRIMEZ VOTRE COOKIE DE DÉSACTIVATION, VOUS DEVREZ RECOMMENCER L'OPÉRATION DE DÉSACTIVATION. SI VOTRE NAVIGATEUR BLOQUE TOUS LES COOKIES OU LES COOKIES TIERS, CELA BLOQUERA ÉGALEMENT L'ENREGISTREMENT DES COOKIES DE DÉSACTIVATION.

Si vous utilisez Internet Explorer 6.0, ouvrez le menu Outils, cliquez sur Options Internet, puis sur l'onglet Confidentialité. Cette version d'Internet Explorer est la première à utiliser la norme P3P pour distinguer les types de cookies. P3P utilise des déclarations de confidentialité normalisées produites par l'émetteur du cookie pour gérer votre acceptation des cookies. Sous l'onglet "Confidentialité", cliquez sur le bouton "Avancé". Sélectionnez "Ignorer la gestion automatique des cookies" et choisissez d'accepter ou de bloquer les "Cookies internes" et les "Cookies tierce partie", ou encore de recevoir une invite lorsque le choix se présente. Si vous souhaitez bloquer tous les cookies en provenance du domaine doubleclick.net de DoubleClick, accédez à la section "Sites" de l'onglet "Confidentialité" et cliquez sur le bouton "Modifier". Dans le champ "Adresse du site Web", entrez "doubleclick.net," sélectionnez "Refuser", puis cliquez sur OK (le menu disparaît alors). Cliquez de nouveau sur OK pour revenir au navigateur.

Si vous utilisez Netscape 6.0 ou une version ultérieure, cliquez sur "Édition" dans la barre des menus, cliquez sur "Préférences", puis sur "Avancé" et sélectionnez le champ "Cookies". Cochez maintenant la case "M'avertir avant d'accepter un cookie" ou "Désactiver les cookies". Cliquez sur "OK". Cliquez maintenant sur le bouton "Démarrer", cliquez sur "Rechercher", puis sur "Des fichiers ou des dossiers...". Tapez "cookies.txt" dans le champ de recherche qui s'affiche, puis cliquez sur "Rechercher". Lorsque les résultats de la recherche s'affichent, faites glisser tous les fichiers répertoriés dans la corbeille. Quittez alors Netscape, puis redémarrez le programme. En fonction du choix effectué auparavant, soit vous serez invité à valider chaque nouvel enregistrement de cookie, soit aucun cookie ne sera enregistré, ni reçu.

Si vous utilisez Mozilla ou Safari, consultez leurs sites Web respectifs pour savoir comment désactiver les cookies dans ces programmes.

Que sont les balises Web ?

Les balises Web sont de courtes chaînes de code HTML insérées dans une page Web. Elles sont parfois désignées par le terme "pixels invisibles" ou "balises pixel". Les balises pixel sont le plus souvent utilisées conjointement aux cookies. DoubleClick utilise les balises Web dans le cadre de ses produits et services, notamment la diffusion d'annonces et les listes de recherche payantes ("DART Search"). Étant donné qu'une balise Web mesure seulement 1 pixel de haut sur 1 pixel de large, elle est invisible sur l'écran de votre ordinateur. Si les balises Web étaient plus grandes (par exemple, 100 pixels de haut sur 100 pixels de large), le chargement de votre page Web prendrait beaucoup plus longtemps et la page elle-même serait encombrée.

En 2002, en collaboration avec un large éventail d'entreprises, dont d'autres sociétés technologiques, des fournisseurs de certification de sécurité Internet et des sites Web, DoubleClick a contribué à l'élaboration d'un ensemble de "meilleures pratiques" relatives à l'utilisation des balises Web. Cliquez ici pour consulter ces conseils (disponibles en anglais uniquement) et la liste des entreprises ayant participé à leur élaboration.

Informations permettant d'identifier personnellement les internautes

Sont considérées comme "informations permettant d'identifier personnellement les internautes" toutes les données qui permettent d'identifier ou de localiser avec précision un individu, y compris, mais sans s'y limiter, son nom, son adresse, son numéro de téléphone, son adresse e-mail, son numéro de sécurité sociale, son numéro de compte bancaire ou son numéro de carte de crédit.

Informations ne permettant pas d'identifier personnellement les internautes

Les "informations ne permettant pas d'identifier personnellement les internautes" sont des données qui ne permettent pas d'établir l'identité d'un individu. Ce type d'informations inclut le fournisseur d'accès Internet d'un internaute, le système d'exploitation et le type de navigateur d'un ordinateur et l'identifiant unique d'un cookie DART de DoubleClick.

Les produits de diffusion d'annonces et de recherche de DoubleClick utilisent des informations ne permettant pas d'identifier personnellement les internautes. Certains de nos clients peuvent exploiter, pour leurs campagnes publicitaires, les informations permettant de vous identifier que vous leur avez fournies (par exemple, un numéro de client, si vous avez effectué une inscription ou un achat sur leur site Web). Bien que ce numéro puisse être transmis par le client aux serveurs d'annonces DoubleClick lors du processus de diffusion des annonces, DoubleClick n'est pas en mesure de reconnaître ces données comme des informations permettant d'identifier personnellement les internautes et ne peut en aucun cas les associer à un individu spécifique.

Qu'entend-on par "informations sensibles" ?

Pour DoubleClick, les "informations sensibles" incluent de façon catégorique, mais sans s'y limiter, les données concernant une personne et relatives à sa santé ou à sa condition médicale, à son comportement sexuel ou à son orientation sexuelle, à ses finances personnelles détaillées, les informations en rapport apparent avec des enfants de moins de 13 ans au moment du recueil des données ou les informations qui permettent de déterminer l'emplacement géographique en temps réel d'un individu, obtenues par le biais de services de localisation géographique tels que les appareils basés sur la technologie GPS. Les informations sensibles incluent également les données permettant d'identifier personnellement les internautes, protégées par ailleurs par la législation fédérale ou d'état (par exemple, les données des abonnés au câble ou les archives des services de location de vidéos). DoubleClick n'utilise aucune "information sensible" pour cibler ses publicités Internet.

Qu'est-ce que la diffusion des annonces ?

Pour financer le contenu de leurs sites Web sans faire payer leurs visiteurs, les propriétaires de sites vendent de l'espace publicitaire sur leurs pages Web. Les entreprises comme DoubleClick fournissent aux propriétaires de sites et aux annonceurs une technologie qui leur permet de diffuser des annonces sur Internet. Les serveurs d'annonces de DoubleClick fonctionnent sous la direction et au nom de nos clients.

Lorsque vous accédez à un site Web, le navigateur Internet de votre ordinateur transmet une "requête" au serveur de ce site Web, "demandant" que ce serveur vous envoie la page Web que vous recherchez. La plupart des pages Web sont constituées de composants provenant de différentes sources. Par exemple, une page Web d'un site d'actualités peut obtenir sa rubrique météo d'un fournisseur particulier, ses résultats sportifs d'une autre source et ses publicités d'autres serveurs encore.

Si le site Web utilise la technologie DoubleClick pour diffuser des annonces, la page Web contient un code qui indique à votre navigateur de remplir l'espace publicitaire disponible sur cette page avec un contenu provenant de l'un des serveurs d'annonces DoubleClick. Les clients de DoubleClick sélectionnent le format, le contenu et l'emplacement des annonces, ainsi que les critères permettant de contrôler quelles annonces sont diffusées et à quel moment. La technologie de diffusion d'annonces de DoubleClick utilise un cookie pour aider les clients à identifier les annonces à afficher. Lorsqu'un "appel" est reçu par un serveur d'annonces DoubleClick, ce serveur vérifie si le navigateur "appelant" a envoyé un cookie avec la demande d'affichage d'annonce publicitaire. Si, après avoir "testé" l'acceptation des cookies par le navigateur, le serveur ne "voit" pas soit un cookie DoubleClick unique, soit un cookie de désactivation, le serveur place un cookie d'annonce DoubleClick unique. Si un tel cookie est déjà présent sur le navigateur, le serveur "reconnait" ce cookie et utilise son identifiant unique à des fins de ciblage et de génération de rapports en fonction des instructions du client de DoubleClick. Si un cookie de désactivation DoubleClick est présent sur le navigateur, le serveur n'utilise que les informations relatives au cookie qui sont transmises automatiquement dans l'environnement Internet (par exemple, le type de navigateur, le fournisseur d'accès Internet et les informations concernant le contenu général de la page ou du site affiché sur votre navigateur) pour déterminer quelle annonce doit être diffusée. Les balises Web sont parfois utilisées conjointement au cookie DART lorsque les clients souhaitent bénéficier d'un ciblage ou de capacités de génération de rapports plus souples.

Comment un client diffuseur d'annonces utilise-t-il la technologie DoubleClick pour cibler ou sélectionner les annonces à diffuser ?

Nos clients stockent leurs annonces sur les serveurs d'annonces de DoubleClick. Lorsque vous accédez à une page Web sur laquelle un client utilise la technologie DoubleClick pour diffuser ses annonces, le code que l'éditeur du site Web a inséré dans la page Web indique à votre navigateur d'envoyer une demande d'annonce au serveur d'annonces DoubleClick. Lorsque le serveur d'annonces DoubleClick reçoit une demande, il sélectionne une annonce en fonction des critères choisis par le client et des informations consignées en rapport à l'identifiant de cookie unique.

Prenons un exemple : le site Web d'un client attire un public majoritairement masculin, entre 18 et 45 ans, intéressé par le sport, la mode et les gadgets électroniques. Le client approche donc les détaillants d'articles de sport, de mode et d'électronique pour leur demander s'ils souhaitent placer des publicités sur son site. Ces détaillants fournissent au client des annonces qu'il stocke sur les serveurs d'annonces DoubleClick. Le client attribue à ces annonces des codes spécifiques, tels que sport = 1, mode = 2 et gadgets électroniques = 3. Sur les pages où il souhaite diffuser les trois catégories d'annonces, l'éditeur du site installe une balise d'annonce contenant les trois codes. Sur les pages du site dont il estime qu'elles n'attirent que les internautes intéressés par le sport, le client peut installer une balise d'annonce contenant uniquement le code 1, désignant les annonces relatives au sport.

DoubleClick ne suggère pas à ses clients les critères à sélectionner ni les annonces à cibler en fonction de ces critères. Les clients choisissent les catégories qu'ils souhaitent associer aux publicités qu'ils se sont engagés à diffuser, le(s) code(s) qu'ils souhaitent associer à ces catégories et le(s) code(s) qu'ils souhaitent inclure à chacune de leurs balises de demande d'annonce. Dans le contrat qu'ils établissent avec DoubleClick, les clients diffuseurs d'annonces s'engagent à ne pas utiliser, pour cibler leurs annonces, d'informations que DoubleClick pourrait être en mesure de reconnaître comme "sensibles" ou "permettant d'identifier personnellement les internautes".

Quelles informations un client utilisant la technologie de diffusion d'annonces de DoubleClick recueille-t-il ?

Chaque fois que l'un des serveurs d'annonces de DoubleClick reçoit une demande d'annonce ou de balise Web, les informations relatives à la demande reçue et à l'annonce ou à la balise Web diffusée (par exemple, la date, l'heure, le site Web sur lequel l'annonce ou l'image a été diffusée, l'ID du cookie de l'ordinateur ayant affiché l'annonce, le système d'exploitation utilisé par le navigateur) sont enregistrées.

La société DoubleClick utilise-t-elle, de quelque manière que ce soit, les informations relatives à la diffusion des annonces ?

Non. Les informations enregistrées sur les serveurs DoubleClick par le biais de l'utilisation que font nos clients de notre technologie appartiennent exclusivement à nos clients. Bien que ces informations puissent être consignées sur un serveur DoubleClick, les relations qu'entretient DoubleClick avec ses clients sont celles d'un agent ou d'un exécutant de traitement. Par conséquent, DoubleClick n'est pas propriétaire de ces informations et ne peut donc pas les utiliser à des fins commerciales, ni de toute autre façon non autorisée par le client en question. Par contre, les clients de DoubleClick nous autorisent à utiliser des données statistiques ou synthétiques dérivées de l'utilisation qu'ils font de notre technologie, par exemple, des statistiques relatives au nombre d'annonces diffusées par mois grâce à cette technologie ou des analyses portant sur l'heure de la journée la plus propice au ciblage de certains types d'annonces.

La société DoubleClick vend-elle les informations relatives à la diffusion des annonces à d'autres sociétés ?

Non. Les données enregistrées par les serveurs DoubleClick lors de la diffusion des annonces appartiennent aux clients de DoubleClick. DoubleClick ne peut donc, en aucun cas, vendre ces informations à d'autres sociétés. La société DoubleClick peut toutefois utiliser les analyses synthétiques qu'elle effectue sur l'efficacité des campagnes publicitaires afin d'aider ses clients à développer des campagnes plus efficaces et plus rentables.

Que sont les fenêtres pop-up et pourquoi ces publicités s'affichent-elles ?

Une fenêtre pop-up correspond à l'ouverture d'une nouvelle fenêtre de votre navigateur.

DoubleClick fournit à ses clients les moyens de choisir les annonces qu'ils diffusent et les types de rapports qu'ils peuvent générer. Ce sont les propriétaires de sites Web ou les annonceurs avec qui ils passent un contrat qui sont responsables des décisions relatives au format des annonces. Les annonceurs choisissent le format de diffusion de leurs annonces (bannières ou fenêtres pop-up, par exemple) et utilisent notre technologie pour concrétiser leur choix. Les propriétaires de sites Web et les annonceurs choisissent la taille et la fréquence d'affichage des annonces au format pop-up. DoubleClick n'a aucun contrôle sur les formats d'annonces choisis par les éditeurs de sites Web ou les annonceurs.

En règle générale, vous pouvez être exposé aux fenêtres pop-up publicitaires pour deux raisons différentes :

1. Le site que vous êtes en train de consulter a vendu une opportunité publicitaire à un spécialiste du marketing et ce dernier a choisi de créer une publicité qui ouvre une nouvelle fenêtre de navigateur. Il s'agit d'une forme de publicité Internet "classique".
2. Un logiciel de diffusion d'annonces a été installé (intentionnellement ou non, à votre insu ou non) sur votre ordinateur. Ce type de logiciel est souvent associé à un logiciel gratuit (freeware) comme les applications de partage de musique P2P (Peer-to-Peer). Ce logiciel peut effectuer le suivi des sites auxquels vous accédez et rechercher dans leur contenu des éléments déclencheurs qui correspondent aux critères identifiés par les annonceurs ayant acheté de l'espace publicitaire auprès de l'éditeur du logiciel. Le logiciel affiche alors des publicités sur votre écran.

Qu'est-ce qu'un logiciel espion (spyware) ?

Ce terme désigne une grande variété de technologies et d'activités, du simple fait d'enregistrer un cookie jusqu'à l'installation clandestine d'un logiciel enregistreur de frappe sur les ordinateurs des consommateurs. De nombreux logiciels de lutte contre les logiciels espions sont disponibles sur le marché. Chacun d'entre eux dispose de sa propre définition du terme "logiciel espion". Par exemple, certains programmes identifient les cookies comme des logiciels espions, ce qui n'est pas le cas pour d'autres. Certains logiciels qui surveillent les sites Web auxquels accèdent les consommateurs afin de diffuser auprès de ces derniers des publicités contextuelles ont été classés comme "logiciels de publicité (adware)". Bon nombre de ces logiciels de publicité sont à l'origine des fenêtres pop-up publicitaires que vous voyez s'afficher.

DoubleClick ne considère pas ses produits comme des "logiciels espions (spyware)" ni comme des "logiciels de publicité (adware)". Nous sommes convaincus que les consommateurs doivent être avertis et consultés en ce qui concerne les informations recueillies sur leur compte et l'utilisation qui en est faite.